

PREMIER CONSEIL D'ÉCOLE

Année scolaire 2025-2026– Conseil d'école du 7 novembre 2025

Présents :

M. Rousset : Maire de Lauris

Mmes Fernandez, , Giacomoni, Galtier, Blasco, Ströck, Mme Mengus : enseignantes

M. Logez: enseignant

Parents d'élèves : Mme Pelissier-Aillaud, Mme Perez, Mme Ams, Mme Meloni, M. Vitteau, Mme Aimar, M. Masse. (présents)

Excusés:

Mmes Balay, Portalez, Astier (enseignantes)

Mme Depre : Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Pertuis

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- 1- Présentation du CE, ses membres et ses attributions
- 2- Approbation du dernier conseil d'école
- 3- Amendement du règlement intérieur
- 4- Rentrée 2025 : effectifs, répartition
- 5- Projets pour l'année à venir
- 6- Hygiène et sécurité (compte rendu de l'exercice d'évacuation, sécurité des locaux)
- 7- Bilan des travaux (effectués, prévus, à prévoir)
- 8- Bilan financier
- 9- Questions des représentants des parents d'élèves

La séance débute à 17h45, la secrétaire de séance est Mme Fernandez.

1) Présentation du CE, ses membres et ses attributions

Trois conseils d'école sont répartis dans l'année. On y vote le règlement de l'école et donne son avis sur plusieurs points : les actions pédagogiques mais aussi éducatives ainsi que les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

Le conseil d'école est une réunion d'information et de consultation.

Cette rencontre entre Mairie, enseignants et parents d'élèves élus est un moment de dialogue et de rencontre.

Présentation des membres de droits : les enseignants, les représentants des parents d'élèves élus (1 par classe), monsieur le Maire et son adjoint(e) chargé(e) des écoles, l'IEN, le DDEN, les membres du RASED.

Dates des prochains conseils d'école : 20 mars 2026 et 5 juin 2026

2) Approbation du dernier conseil d'école

Le compte rendu du troisième conseil d'école de juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

3) Amendement du règlement intérieur :

Les goûters :

L'équipe enseignante constate que des enfants disposent de collations pour la récréation du matin ou même de l'après-midi qui n'ont pas une composition favorable prenant en compte les besoins des enfants pour être en bonne santé.

L'équipe souhaite donc réguler ce point en ajoutant un paragraphe dans le règlement intérieur. La Directrice a effectué des recherches concernant ce point.

Il apparaît que, dans le bo du 8 juillet 2025, la Ministre de l'Education Nationale rappelle les principes suivants :

« Il n'existe pas de réglementation qui interdise la consommation par les enfants d'un goûter à l'école. Si le règlement intérieur de certaines écoles encadre la composition des goûters fournis par les familles, ces restrictions approuvées en conseil d'école s'expliquent par des raisons spécifiques. En particulier, elles peuvent être motivées par la volonté de limiter la consommation d'aliments à forte densité énergétique (sucrés, gras) ou d'assurer le respect des projets d'accueil individualisés (PAI) mis en place pour certains élèves présentant des allergies. Ces dispositions visent ainsi à encadrer les pratiques qui ne seraient pas favorables à la santé des élèves et n'ont pas pour objet de supprimer des moments de convivialité. Il convient à cet égard de distinguer les goûters organisés en classe par les enseignants et les en-cas fournis par les familles et consommés par les élèves l'après-midi lors de la récréation. Les goûters organisés dans le cadre d'événements festifs (anniversaires, fêtes) en lien avec les familles contribuent à la cohésion de la classe. Leur élaboration peut s'inscrire, plus largement, dans le cadre de projets et d'activités pédagogiques initiés par l'enseignant (réflexion sur la composition des goûters avec les élèves, réalisation d'une recette et respect des règles d'hygiène à cette occasion). Les enseignants veillent au respect des règles d'hygiène et s'assurent du respect des prescriptions comprises dans les éventuels PAI des élèves (allergies, etc.). Concernant les en-cas fournis par les familles, les recommandations nutritionnelles de Santé Publique France, regroupées dans le guide « Manger-Bouger pour les parents d'enfants de 4 à 11 ans » diffusé en 2024, peuvent être utilement consultées. S'agissant du goûter, il est ainsi recommandé de limiter les viennoiseries et autres aliments sucrés et gras (éviter en particulier les biscuits disposant d'un nutri-score E), privilégier l'eau et limiter les boissons sucrées et ne proposer à l'enfant qu'un seul goûter (si un enfant goûte au centre de loisirs ou à la maison, il est déconseillé de lui remettre une collation). »

A la lecture de ces éléments, l'équipe, et les membres du conseil d'école réunis ce jour, proposent donc d'ajouter la phrase suivante, à l'article 4 du règlement intérieur :

« Les parents peuvent fournir à leur enfant une collation, pour des raisons de santé, il s'agira de privilégier les fruits (ou compotes), les légumes, fruits secs et d'exclure viennoiseries, boissons sucrées et tous biscuits avec un nutri-score E (les chips, biscuits apéritifs et bonbons sont exclus des collations autorisées). »

Proposition faite par M. Maire et les enseignants : remettre en place le dispositif « un fruit pour la récré » financé par l'UE.

La tenue vestimentaire :

L'équipe enseignante a remarqué depuis quelques temps que certains élèves pouvaient porter une tenue qui n'était pas adaptée à la saison ou à l'accueil dans un établissement scolaire au regard du respect de la pudeur de chacun.

Les membres du conseil d'école s'accordent sur l'ajout, à l'article 4, de la mention suivante à ce sujet :

« Les élèves doivent porter une tenue adaptée à la saison, respectant la pudeur de chacun (ventre couvert, bas de longueur convenable). »

4) Effectifs de l'école et répartitions dans les classes

Répartition par classe 2025-2026

CP	23
CP	23
CE1	24
CE1	24
CE2	29
CE2	29
CM1	26
CM1/CM2 - 11/12	23
CM2	25
Total	226

L'effectif est en hausse par rapport à l'année dernière. (+8)

Projection pour l'année scolaire 2026-2027 : 235 élèves

La directrice attire l'attention de M. le Maire sur la hausse des effectifs et la hausse du budget qu'il convient de prévoir à cet égard, tant au niveau du budget de fonctionnement qu'au niveau du budget d'investissement (achat de bureaux et de chaises).

La directrice bénéficie d'un temps de décharge de 50 % correspondant à 2 jours.
Ses jours de décharge sont le jeudi et le vendredi.
Elle reçoit sur rdv ces jours-là.

5) Projets pour l'année à venir.

Projets de classes :

EPS :

- Piscine :

6 classes, tous les élèves de cycle 2, (cp, ce1 et ce2) se rendront à la piscine municipale de Cavaillon cette année.

Chaque classe bénéficiera de 10 séances de pratique pour accéder au « savoir nager », l'équipe enseignante remercie la commune pour le financement de ce projet (comprenant le transport et la location du bassin de nage) qui représente un coût total de plus de 8000 euros (transports et accès au bassin).

Les élèves effectuent des séances de 40 min dans le bassin.

Les enseignants remercient également les parents qui viendront encadrer les séances à leur côté.

Cette année, ces cycles de natation se font de façon massée : 2 séances par semaine durant 5 semaines.

Les classes de cp commencent ce cycle au mois de novembre, suivies par les ce1 en décembre et janvier puis les ce2 en mars- avril.

Tennis :

Toutes les classes du CP au CM2 sont inscrites à 6 séances .

Chaque classe paie 30€ par séance soit 180€. Le club de tennis prend en charge une partie.

Cirque :

Toutes les classes participeront à un projet de découverte et de pratique des activités du cirque en présence d'un intervenant qualifié qui dispose de matériel spécifique.

Ce projet se déroulera de début avril à fin mai, à raison de 8h de pratique par classe et sera financé par la commune grâce au budget anciennement dédié à la rémunération de l'intervenant musique (qui n'a pas pu être remplacé, faute de candidat, à ce jour).

Des membres des parents d'élèves suggèrent de contacter l'école de musique de la Roque d'Anthéron pour la recherche d'intervenant DUMIste.

Projets culturels :

– La Médiathèque de Lauris :

L'équipe enseignante souligne et salue un partenariat de qualité.

Lors de chaque période, chaque classe est accueillie deux fois à la médiathèque :

avec une séance en lien avec le projet de chaque classe (1h) ainsi qu'une séance pour réaliser des emprunts (30 min).

Les membres du conseil d'école rappellent que les enfants de la commune ont droit à un accès et un emprunt gratuit à la médiathèque de Lauris.

Projet auteur :

Les classes de ce2 et la classe de cm1 participeront, en partenariat avec la médiathèque, à un projet de lecture/ écriture autour du travail de l'auteur Rolland Fuentés.

Il s'agira de découvrir le métier d'auteur, ses œuvres et de participer à un projet d'écriture à partir d'un de ses ouvrages. (3 séances en présence de l'auteur, dès début décembre)

Spectacle de Noël :

Cette année, les élèves assisteront à une séance de cinéma le jeudi 18 décembre, en partenariat avec la Strada.

La grande lessive :

Les classes de ce1 et cm2 ont participé à la première manifestation de l'année.

Ce dispositif est national et donne lieu à des expositions éphémères sur un thème proposé.

Cette fois-ci les œuvres des élèves ont pu être exposées sur la place de la mairie.

Une deuxième exposition aura lieu au mois de mars.

Echecs :

L'ensemble des classes participera à un module d'enseignement des jeux d'échecs durant l'année, notamment avec l'intervention de M. Colandréa, intervenant qualifié.

Cette action est financée par la coopérative scolaire.

Planétarium :

Un planétarium mobile (du planétarium d'Aix en Provence) s'installera au foyer rural de Lauris, le 4 juin.

6 classes bénéficieront de cette animation sur le thème de l'astronomie (les classes de cp, ce1, cm1/cm2 et cm2).

Le marché de Noël :

L'équipe enseignante organisera un marché de Noël dans la cour de l'école le vendredi 12 décembre. Des objets confectionnés par les élèves y seront vendus, les élèves de ce2 et cm1 présenteront des chants de Noël.

L'équipe enseignante propose à l'APE de participer à ce moment de convivialité.

L'APE pourra organiser la vente de vin chaud, avec l'accord de la municipalité.

Aide aux élèves en difficulté :

RASED : Mme Guilloton, maitresse E, est à nouveau présente, à $\frac{3}{4}$ temps, pour plusieurs écoles. Elle a commencé des interventions avec des élèves des classes de ce2 et cp de Lauris, à raison de 2 fois par semaine (mardi et jeudi).

UPE2A : Mme Queré, aide les élèves non francophones. Elle s'occupe également de quelques élèves de CP pour les aider à entrer dans le langage écrit le jeudi après-midi.

Soutien renforcé :

Des groupes de soutien renforcé sont mis en place les mardis soir.

Ils sont assurés par M. Logez, Mme Balay.

A destination des élèves de cp et ce1 dans un premier temps, puis seront proposés aux ce2.

Des stages de réussite seront mis en place durant les congés scolaires et seront assurés par Mme Astier (durant les vacances février et d'avril), à destination des élèves de cm.

CLAS :

Le dispositif du CLAS est remis en place par le ccas de la commune et le café villageois.

Ce dispositif propose une aide personnalisée (devoirs, méthodologie, apprentissages scolaires ou autres) en tout petit effectif avec l'aide de bénévoles.

Ce dispositif sera mis en place le lundi et jeudi soir, il concerne, à ce jour 11 élèves.

Les élèves inscrits le sont après avis des enseignants et accord de la famille.

6) Hygiène et sécurité

Un exercice d'évacuation a été réalisé avec l'alerte incendie durant le mois de septembre.

Celui-ci s'est déroulé avec succès :

Toutes les classes évacuent par la face sud de l'établissement (rue Louis Mourre) et se regroupent sur le parking Remilly.

Aucun pb relevé lors de cet exercice.

Exercice de mise en œuvre du PPMS :

Deux cas de figure :

- risque majeur technologique (gaz...)
- PPMS intrusion

Deux exercices auront lieu dans l'année.

Le premier exercice (mise en sûreté alerte intrusion) a eu lieu avant les vacances d'automne, en présence de plusieurs membres du personnel communal.

Il s'agit de n'être ni vu ni entendu.

Un deuxième exercice (confinement) sera organisé dans le courant de l'année.

Après chaque exercice, un temps est pris pour discuter avec les enfants de la nécessité de faire ces exercices afin qu'ils ne soient pas impressionnés.

Le protocole et le système d'alerte sont bien rodés.

Rappel aux familles : en cas de confinement, les parents ne doivent pas se présenter à l'école pour récupérer leur enfant ou téléphoner dans l'intérêt de la mise en sécurité de tous.

Le premier exercice s'est bien déroulé, quelques points ont été relevés et sont en cours de correction :

La mise en place de déclencheur dans la classe 4, la classe 5 et la classe 8 (en attente).

La mise en place de film sur les fenêtres côté nord du bâtiment.

La mise en place d'un pass pour l'ensemble des portes donnant sur la cour de récréation et une ouverture à code pour la salle des maîtres.

Un volume sonore insuffisant dans la classe 8.

7) Bilan des travaux

Travaux demandés à court ou long terme

juin 2025

Salle	Classe et nom	Petits travaux demandés
Classe 1	Cp Mengus	Problème d'humidité sur les murs en fond de classe.
Classe 2	Cp Mme Balay	Problème d'humidité sur les murs en fond de classe. : doublage des murs prévu aux vacances de février et de printemps Les lavabos distribuent régulièrement une eau rougeâtre : il apparaît que les chauffe-eau sont en bon état et qu'un désembouage doit être effectué avant chaque rentrée
Classe 3	Salle polyvalente	Régler le pb d'étanchéité de la terrasse : des premiers travaux ont été effectués mais semblent insuffisants. Une nouvelle tâche est apparue au plafond, nous maintenons l'observation de la zone pendant les épisodes pluvieux pour évaluer si la réfection entreprise est suffisante.
Hall1		Peinture à prévoir couloir derrière la classe 3 et 4 en attente réfection de l'étanchéité : pas de date à ce jour.
Classe 4	Ce1 Mme Fernandez	
Classe 5	Ce2 Mme Galtier	Problème récurrent d'odeurs d'égouts dans cette zone dont l'origine n'est pas identifiée. Ce problème récurrent et urgent, créant un désagrément très important, n'est toujours pas résolu.
Classe 6	Cm ² Mme Astier	
Hall 2		
Bureau		
Hall 3		peinture à refaire : prévue en avril
Classe 7	Cm1 Mme Blasco Mme Portalez	
Classe 8	Cm2 Mme Strock	Fuites lors des épisodes pluvieux
Salle C (salle du pilier)		Dalles de plafond à remettre en place
Classe 9		
Classe 10	Ce2 Mme Giacomoni	Problème d'acoustique à régler.
Classe 11		
RASED		

Cour		Peinture des lignes bleues à refaire
WC élèves		
Autres		peinture couloir entre la salle du pilier et la buanderie : prévue en avril 2026 et été 2026
Suite à la commission de sécurité		Remplacement des portes des couloirs en portes pare feu. Remplacement portes sortie sous pin (coté nord) Modification du sens des ouvertures de portes hall 3 et 1 coté cour. Mettre à jour plan normé installation coupure générale d'électricité de l'escalier (entre hall 1 et appart) dans le hall 1 ->(en cours avec enedis)

8) Bilan financier

Le budget 2025-2026 de 13 260 euros a été ventilé de la façon suivante:

45 euros par élève et par classe (contre 50 les années précédentes, suite aux réductions de budget), soit environ 10 300 euros

Budget rased : 300 euros

Fournitures bureau de direction : 480 euros

Reste= environ 2200 : budget commun pour équipement collectif et achat de papier (environ 1500 euros) cahiers de liaison, abonnement edumooov

Budgets équipement de 2125 euros :

Achat de 2 bureaux neufs + 8 chaises

Achat d'un meuble de rangement pour la classe 5 et un tableau blanc pour la classe 8 (qui n'en disposait pas).

Dotation de la commune pour la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 :

4922 euros (versée le 4-07-2025)

Financement du projet cirque avec le budget qui était alloué au paiement de l'intervenant musique pour un montant de 6240 euros.

A noter :

La directrice remercie la mairie pour le remplacement du vp de la classe 10 qui est tombé en panne et n'était pas réparable.

Malgré l'effort financier que cela représente et le caractère imprévu de cette dépense.

La directrice a discuté avec la dgs pour prévoir le remplacement de vp lié à leur obsolescence.

Rappel : Bilan financier compte coopérative scolaire

Bilan financier compte de coopérative 2024-2025 (Mme Galtier/ Mme Blasco)

clôturé le 10/10/2025

Dépenses : 13 944.90 euros

Recettes : 18434.35 euros

Les dépenses éducatives représentent 70 % des dépenses, donc bénéficient aux élèves. (29% pour achats d'objets destinés à la revente pour financement d'actions pédagogiques).

La dotation par classe pour l'année scolaire à venir est de 900 euros.

8) Questions des représentants de parents d'élèves.

1. « Bonjour, Je souhaiterais demander à l'école primaire de respecter les horaires de sortie surtout le soir.

Nos enfants pratiquent des sports extrascolaires, et ils ne sont pas à proximité.

Il faut comprendre que lorsque les classes sortent à 16h38 (comme mardi par exemple) cela nous pénalise, et pénalise aussi les autres maillons de la chaîne.

Je peux comprendre qu'il peut parfois être difficile de respecter les horaires en fonction des activités et cours dans les classes mais là il s'agit de récurrences tous les soirs.

Merci beaucoup pour votre compréhension. »

16h30 est l'heure de la fin de l'enseignement en classe. Cet horaire n'inclut pas le temps d'habillage de déplacement, de passation avec le CDL et de conduite au portail. L'école comprend 9 classes, certaines classes accueillent 29 élèves, toutes ces variables influent sur l'heure de sortie.

Soyez assurés que chaque enseignant s'organise au mieux pour que les élèves bénéficient du temps d'enseignement réglementaire, de conditions de sécurité maximales et puissent sortir dans les meilleurs délais.

2. « Serait-il possible d'installer des portes manteaux sous le préau s'il vous plaît ? »

L'installation de porte manteaux à l'extérieur, dans des zones où les enfants courent, constituerait un danger potentiel et un risque d'accident.

Il n'est donc pas possible d'installer des porte-manteaux dans la cour de récréation.

Les élèves disposent de porte-manteaux dans les classes ou les couloirs de leur classe.

Quand ils sortent en récréation, ils peuvent déposer leurs vêtements devant les classes ou dans les panières à linge mises à disposition.

La grosse difficulté réside dans l'absence de marquage des vêtements.

Quasiment aucun vêtement n'est marqué au nom de l'enfant, quand ils sont retrouvés, ils ne peuvent donc pas être rendus à leur propriétaire. Certains enfants ne reconnaissent pas leur veste.

La directrice insiste sur la nécessité de noter le nom de l'enfant sur les vestes et pulls qu'ils portent.

Directrice

Mme Blasco



Secrétaire

Mme Fernandez

